

Synthèse de la réunion de la Commission Environnement du 26 avril 2018 à Surgères

Présents :

Membres de la commission : BALLANGER Danielle, BAS Sylvain, BERNARD Micheline, CAPDEVILLE Jean-Michel, GARNAUD Carole, JOLLY Danièle, THORON Bernard, THIENNOT Arnaud, PHILIPPOT Cécile

Invités en charge des espaces publics dans les communes : BOUYER Christine (Marsais), LAMOUREUX Yves (Bouhet), MENANT Francis (Landrais), PATARD Anthony (ST de Ballon)

Excusés : BODIN Michel, CARCAULT Colette, DESCAMPS Anne-Sophie, GABET Raymond, GIRARD François, GORIOUX Jean, JOURDAIN Jean-Michel

La Commission a ouvert cette réunion aux personnes en charge de l'entretien des espaces publics des communes pour discuter ensemble du passage au « 0 phyto ».

Ordre du jour	Informations et discussions																																		
1) Retour sur le passage au « 0 phyto »	<p>Cf les CR des réunions de la commission du 21/05/2015 et du 12/05/2016 sur le « 0 phyto »</p> <p style="text-align: center;">Pratiques efficaces, problèmes rencontrés, besoins des communes</p> <p><u>Les réponses des communes au questionnaire (14 réponses) :</u></p> <table border="1" data-bbox="338 938 2007 1406"> <thead> <tr> <th data-bbox="338 938 1532 1018" rowspan="2">Depuis la loi LABBE, où en est votre commune dans le passage au « 0 phyto » ?</th> <th colspan="3" data-bbox="1532 938 2007 1018">TOTAL (14 communes)</th> </tr> <tr> <th data-bbox="1532 1018 1662 1059">OUI</th> <th data-bbox="1662 1018 1834 1059">EN PARTIE</th> <th data-bbox="1834 1018 2007 1059">NON</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="338 1059 1532 1123">La Commune a un plan d'entretien</td> <td data-bbox="1532 1059 1662 1123">7</td> <td data-bbox="1662 1059 1834 1123">4</td> <td data-bbox="1834 1059 2007 1123">3</td> </tr> <tr> <td data-bbox="338 1123 1532 1171">La Commune est passée au 0 phyto pour :</td> <td data-bbox="1532 1123 1662 1171"></td> <td data-bbox="1662 1123 1834 1171"></td> <td data-bbox="1834 1123 2007 1171"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="338 1171 1532 1235" style="text-align: center;"><i>Les trottoirs, chemins, voiries, autres espaces imperméables</i></td> <td data-bbox="1532 1171 1662 1235">14</td> <td data-bbox="1662 1171 1834 1235">0</td> <td data-bbox="1834 1171 2007 1235">0</td> </tr> <tr> <td data-bbox="338 1235 1532 1299" style="text-align: center;"><i>Les espaces verts</i></td> <td data-bbox="1532 1235 1662 1299">14</td> <td data-bbox="1662 1235 1834 1299">0</td> <td data-bbox="1834 1235 2007 1299">0</td> </tr> <tr> <td data-bbox="338 1299 1532 1362" style="text-align: center;"><i>Les terrains de sport</i></td> <td data-bbox="1532 1299 1662 1362">11</td> <td data-bbox="1662 1299 1834 1362">1</td> <td data-bbox="1834 1299 2007 1362">1</td> </tr> <tr> <td data-bbox="338 1362 1532 1406" style="text-align: center;"><i>Le cimetière</i></td> <td data-bbox="1532 1362 1662 1406">4</td> <td data-bbox="1662 1362 1834 1406">1</td> <td data-bbox="1834 1362 2007 1406">9</td> </tr> </tbody> </table>				Depuis la loi LABBE, où en est votre commune dans le passage au « 0 phyto » ?	TOTAL (14 communes)			OUI	EN PARTIE	NON	La Commune a un plan d'entretien	7	4	3	La Commune est passée au 0 phyto pour :				<i>Les trottoirs, chemins, voiries, autres espaces imperméables</i>	14	0	0	<i>Les espaces verts</i>	14	0	0	<i>Les terrains de sport</i>	11	1	1	<i>Le cimetière</i>	4	1	9
Depuis la loi LABBE, où en est votre commune dans le passage au « 0 phyto » ?	TOTAL (14 communes)																																		
	OUI	EN PARTIE	NON																																
La Commune a un plan d'entretien	7	4	3																																
La Commune est passée au 0 phyto pour :																																			
<i>Les trottoirs, chemins, voiries, autres espaces imperméables</i>	14	0	0																																
<i>Les espaces verts</i>	14	0	0																																
<i>Les terrains de sport</i>	11	1	1																																
<i>Le cimetière</i>	4	1	9																																

Nouveau matériel de désherbage (mécanique, thermique...) :				
la Commune	<i>En utilise déjà</i>	7	0	3
	<i>Vient d'en commander</i>	2	0	4
	<i>Projette d'en acquérir</i>	2	1	4
Nouveaux produits de désherbage :				
la Commune	<i>En utilise déjà</i>	4	0	7
	<i>Envisage d'en utiliser</i>	0	2	6
Produits phyto « classiques » (herbicide, insecticide, fongicide) : la Commune en utilise encore ?		6	3	5
Si oui, sur quels espaces ?		Cimetière essentiellement		
Quels sont vos besoins en termes d'informations et d'échanges techniques sur :	Fort	Faible	Sans avis	
Rédaction et utilisation du plan d'entretien	3	5	5	
Évolution des pratiques et de la perception du « désherbage » et de la gestion des espaces publics (gestion différenciée, ...)	5	5	2	
Enherbements naturels et semés, mélanges fleuris en pieds de murs	8	4	0	
Enherbement de trottoirs, fleurissement des pieds de murs, et communication sur ces sujets pour les habitants	9	3	0	
Sensibilisation des habitants	12	2	0	
Coût des changements de pratiques	7	2	1	
Entretien des cimetières	9	0	3	
Découverte de nouveaux matériels de désherbage	5	4	4	
Création d'un groupement de commande matériel/produits	7	0	5	
Quelle période de 2018 vous paraît la plus favorable pour organiser un événement sur un thème ayant émergé de vos réponses (venue d'un intervenant, moment d'échange entre élus et techniciens municipaux, démonstration de matériel...) ? Automne ou printemps				

Il est possible d'organiser un évènement avec le programme Re-Resources de La Rochelle, qui a budgétisé 1000 € (pour un intervenant par exemple) sur une thématique émergeant des besoins communaux.

Propositions de la commission :

- Organiser un échange entre les communes pour démultiplier les acquis en bonnes comme en mauvaises expériences ;
- Tester chacune des choses différentes (produits/matériels/pratiques...) et en faire retour aux autres (comme par ex Marsais et St-Mard qui travaillent ensemble et vont tester chacune un produit). Il faudrait se répartir les essais.
- Se constituer une base de données commune des entreprises qui vendent des semis efficaces, du matériel adéquat...
- Organiser une visite de commune pour échanger sur les pratiques. Ballon accepterait de recevoir. A coupler avec une visite à Thairé, autre commune proche bien avancée ?

Échanges techniques :

- Il faut toujours adapter le matériel, non seulement au contexte physique communal, mais aussi humain : tenir compte des agents (préférences, capacités physiques, postures...).
- À propos du **plan d'entretien** : ceux qui en ont un en souligne les avantages : cela permet de mieux connaître sa commune sous forme cartographique (surfaces d'espaces verts, longueurs de voiries, de trottoirs...), de s'organiser, de programmer ses travaux. Mais en avoir un ne suffit pas, il faut se l'approprier, le suivre, l'améliorer au fil des expériences réussies ou non.
- **Mélanges fleuris en pied de mur** : c'est parfois compliqué. Attention au devenir des plantes, par exemple celles dont les racines en grossissant finissent par détruire les supports. Les mélanges existant aujourd'hui pour donner aux habitants afin de fleurir leurs pieds de murs ont été testés et sont efficaces.
- **Gazon extrême** (expérience de La Jarne, et maintenant de Ballon) : il en existe qui se trouvent très bien dans du gravier et poussent peu (3 tontes par an seulement). C'est idéal pour les cimetières. Avant de semer, il faut traiter pour supprimer les autres herbes, griffer au râteau, et semer à l'automne (30 mg/m²). Ça s'implante sur 2 ans. Voir par ex la société Écho Vert (<http://www.echo-vert.fr/>)
- **Matériel à la vapeur** : l'expérience d'Anthony Patard est plutôt négative. C'est coûteux, toujours en panne, ça fait jaunir la végétation (c'est moche), et ça fait repousser plus vite (= arrosage).
- **Moyens mécaniques** : ils sont en général moins chers et fonctionnent bien.

La houe est très efficace pour la place en gravier à Ballon.

Le réciprocatrice est efficace, mais s'use vite et ne fait que couper la plante, donc elle repousse. En revanche il évite les projections que provoque le fil pour le même travail.

La binette électrique fonctionne bien, est plus rapide que la binette classique, et c'est moins violent pour les agents (testée sur Marencennes). Comme elle vibre un peu, il faut des gants anti-vibrations. Les batteries lithium-ion sont efficaces.

Pour les trottoirs gravillonnés, il existe des outils multiples (motorisés ou à atteler) très au point : ils désherbent en arrachant la racine des plantes, reprofilent, ratissent et refont la finition.

- **Matériel thermique (brûleur)** : ça marche bien, en 6 à 8 passages par an. À moins de vouloir tout nettoyer immédiatement, il n'y a pas besoin d'insister jusqu'à « cramer » la plante. Il en existe à 2700 €, plus le prix du gaz (une bouteille à 37 € dure 8 heures). Attention aux risques d'incendie, de brûlure, et éviter la proximité avec tout ce qui est en PVC (portail...).
- Sans être un outil de désherbage, **la balayeuse** en est un excellent complément, qui fait gagner du temps : elle fatigue les pousses, enlève la poussière où les graines s'implantent, ainsi que les débris de désherbage. À faire passer 6 fois par an minimum. Utiliser la brosse mixte (ne pas prendre le tourillon qui arrache tout). Certaines communes en ont une (Surgères, Marsais), mais on peut aussi faire appel à un prestataire de service (le Syndicat de la Voirie ou une entreprise directement).
- **Devenir des déchets verts** : Ciré fait son compost. D'autres évacuent vers les unités de compostage locales (à Chambon par ex). Les branchages peuvent être broyés et devenir du paillage. (NB : les broyeurs HS de CYCLAD ne sont pas encore remplacés).
- **Problème des herbes au milieu des chemins** : la meilleure solution semble le gyrobroyeur, qui fait aussi les bas-côtés.
- **Bermes larges** : tondre régulièrement sur 1,5 m de large pour la sécurité, et broyer le reste une à trois fois par an selon le besoin, la première fois en fauche tardive. En plus, c'est meilleur pour la biodiversité que de tout tondre.
- **Sensibilisation des habitants** : il faut beaucoup communiquer, c'est la base pour réussir, mais aussi intéresser les habitants. Le concours des maisons fleuries marche bien pour ça (expérience de Ciré). On peut aussi distribuer les graines pour fleurir les pieds de murs.

Prestataire possible : Aunis GD. Leur équipe fait du très bon travail. Ils ont du matériel adapté (réciprocateur par exemple). Attention, ils ont un calendrier chargé. <https://www.aunisgd.org/> - Tél. : 05 46 30 60 95 - contact.aunisgd@gmail.com

Rappel sur la démarche 0 pesticide et les plans d'entretien (cf les 2 commissions de 2016 et 2017 citées plus haut)

IL FAUT SE POSER POUR REFLECHIR ENTRE ÉLUS ET AGENTS COMMUNAUX.

5 étapes pour s'engager dans une démarche de réduction de l'utilisation des pesticides

- Réaliser un diagnostic des pratiques et des moyens, définir un objectif de baisse ou d'arrêt d'utilisation des phytosanitaires
- Élaborer un projet d'amélioration
- Former les agents
- Réaliser les améliorations
- Communiquer auprès des administrés

Les **plans d'entretien** vous permettent de réduire l'usage des produits phytosanitaires et de mettre en place une **gestion différenciée**. Le Plan d'entretien communal consiste à :

- Identifier les zones de risque de transferts

- Créer et affiner la gestion différenciée des espaces publics
- Réaliser un audit des pratiques phytosanitaires
- Élaborer un outil d'aide à la décision
- Cartographier les surfaces entretenues grâce à un Système d'Information Géographique (SIG)

<https://www.fredonpc.fr/plan-dentretien-communal>

Intervenant privilégié (plébiscité par beaucoup)

La FREDON aide les communes à réaliser leur plan d'entretien, la meilleure base pour organiser le « 0 phyto »

FREDON POITOU-CHARENTES	2137 route de Chauvigny 86550 Mignaloux Beauvoir	Plans d'entretien communaux : Pierre CHAMBON 05.49.62.09.65 pierre.chambon@fredonpc.fr Franck OUVRARD 05.49.62.73.54 franck.ouvard@fredonpc.fr Sabine LLOBET 05.49.62.73.53 sabine.llobet@fredonpc.fr	Téléphone : 05.49.62.09.64 Fax : 05.49.62.73.56 Courriel : accueil@fredonpc.fr
--------------------------------	---	---	---

Démonstration prévue

29/05/2018, à St-Georges du Bois : démonstration de matériel vapeur et mousse. Se rapprocher de la commune pour plus d'infos.

Formations (ctrl+clic pour suivre les liens)

CNFPT - Itinéraire « Gestion des espaces publics sans pesticide » (Code itinéraire : I2O05)

Connaitre le patrimoine vivant

[Reconnaissance faune/flore pour préserver la biodiversité](#) F 3 jour(s)

[Ateliers inventaires participatifs de biodiversité *_A](#) 2.5 jour(s)

[Formation de formateur.rice.s : inventaires participatifs de biodiversité *_E](#) 3.5 jour(s)

Maîtriser les techniques alternatives

[Les pratiques alternatives aux traitements phytosanitaires chimiques *_F](#) 3 jour(s)

[Pratiques de protection biologique intégrée *_A](#) 2.5 jour(s)

Piloter un plan de gestion zéropesticide des espaces publics

[Conduite d'une gestion différenciée des espaces publics, espaces verts et espaces naturels](#) A 2.5 jour(s)

[Vers des pratiques zéropesticide dans les cimetières](#) A 2.5 jour(s) Code : SXYQX - La Rochelle les 17-18/09/18

[Entretien écoresponsable des espaces sportifs extérieurs](#) A 2 jour(s)

[Les politiques zérophyto dans les espaces publics : pilotage, partenariats et communication](#) E 3 jour(s)

	<p>Échanger et partager des pratiques professionnelles Colloque national agence française biodiversité et collectivités territoriales *_2 jour(s)</p> <p>* Stage non programmé à ce jour F Fondamentaux - A Approfondissement - E Expertise</p> <p>INSET Angers : Espaces verts et paysage - Politiques zérophyto dans les espaces publics : pilotage, partenariats et communication du 22 au 23 mai (code SXYVB) Retrouvez l'ensemble de l'offre de formation de l'INSET d'Angers</p>
<p>2) Lancement du PCAET</p>	<p>Élus, l'essentiel à savoir sur le PCAET.</p> <p>Ce que dit la Loi :</p> <p>La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que :</p> <p>« Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018. [...]</p> <p>II.- Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public [...] :</p> <p>1° Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;</p> <p>2° Le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique. »</p> <p>Quels sont les objectifs du PCAET ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un objectif d'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat et réduisant ses émissions de gaz à effet de serre ; - Un objectif d'adaptation : face au constat que des changements climatiques sont en cours et que leurs impacts ne pourront plus être intégralement évités, même avec des objectifs d'atténuation ambitieux, il est indispensable de réduire la vulnérabilité du territoire face à ces changements. <p>Le PCAET, c'est quoi ?</p> <p>Le PCAET est une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle, qui concerne tous les secteurs d'activités, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse.</p> <p>Un PCAET doit comprendre un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.</p> <p>Il doit être construit en concertation avec les acteurs locaux du territoire et l'ensemble de la population locale.</p>

Son évaluation environnementale stratégique (EES) se traduit par la rédaction d'un rapport environnemental soumis à l'avis de l'autorité environnementale et à la consultation du public.

Il doit être évalué en continu, et révisé tous les 6 ans.

Et pour Aunis Sud ?

Les diagnostics « Énergies et gaz à effet de serre » et « Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique » d'Aunis Sud, ont été réalisés en 2017. Il faudra les compléter en 2018 par un travail sur la qualité de l'air mené avec ATMO via une convention.

Le Conseil a lancé officiellement la démarche d'élaboration du PCAET au moyen d'une délibération, selon les modalités suivantes :

- Gouvernance : suivi de la démarche par la Commission Environnement (ou un groupe projet qui en serait issu) avec retour régulier au Bureau communautaire, **GROUPE A DESIGNER : MERCI DE FAIRE CONNAÎTRE VOS CANDIDATURES.**
Sylvain Bas est candidat.
- Mobilisation de toutes les ressources des organismes pouvant concourir à enrichir le PCAET, gracieusement (ADEME, DREAL, DDTM, ...) ou via des conventions (ATMO, AREC...),
- Choix d'un bureau d'études pour aider la Communauté à organiser et à mener la démarche d'élaboration et de concertation avec les acteurs locaux (Conseil de Développement, acteurs socio-économiques, associations, ...), par exemple via des ateliers thématiques, et la population via divers moyens. Le travail sur le cahier des charges est en cours ;
- Communication via le journal communautaire, le site Internet, une lettre spécifique au PCAET, les journaux communaux qui souhaiteront relayer la démarche, la presse locale, etc.,
- Organisation d'une réunion publique a minima, pour échanger avec la population, permettant ainsi le partage du diagnostic, la compréhension et l'appropriation du diagnostic et des actions envisagées en commun, la transmission d'observations et de proposition, etc.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2018.

Le Préfet de Région demande à être informé du lancement officiel du PCAET avant de transmettre à la Communauté de Communes Aunis Sud les informations dont il dispose qui pourraient être utiles à son élaboration. La délibération de lancement définissant les modalités de concertation envisagées lui sera donc adressée.

Les diagnostics « Énergies et Gaz à effet de serre » et « vulnérabilité » présentés en réunion « Bureau + Commission Environnement » le 27/06/2017 seront envoyés à tous via We Transfer (Attention, à télécharger dans les 8 jours de la réception du lien).

Discussion à propos des actions du futur PCAET :

- Privilégier une construction partagée à la façon du PLUiH (mais pas forcément sur une base communale) ;
- Arrêter le modèle de la maison individuelle, privilégier le petit collectif à l'avenir ;
- Penser à suivre non seulement l'efficacité environnementale des actions, mais aussi leur rapport cout-efficacité.

<p>3) Questions diverses</p>	<p>1- Dossier éolien : retour sur le RV avec M. Normand, sous-préfet de Rochefort, la DDTM et la DREAL le 25/04/2018 : En résumé : on nous entend, on nous comprend, mais on est assez démuné pour nous aider.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les arguments sur le paysage, la trop grande proximité avec les habitations (si > 500 m) ou une saturation du territoire en éolienne ont été souvent utilisés par les services de l'État pour défendre un refus d'autorisation, et toujours rejeté par le juge administratif à Poitiers, voire par la cours d'appel et le Conseil d'État lorsque le dossier a été jusque-là. • <u>Pas possible pour l'État de sursoir à statuer sur les demandes d'autorisation environnementale</u> déposées en attendant le PLUiH, même depuis que nous avons un PADD approuvé. <p>Donc, en attendant le PLUiH, on peut seulement, pour les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Négocier avec les promoteurs, par exemple pour obtenir un positionnement à plus de 700 m des habitations. - Répondre aux demandes d'avis envoyées par l'État sur les projets <u>de façon très argumentée</u>, afin de lui donner des arguments pour rendre un avis. Ils en tiennent toujours compte, même si par la suite ils perdent au TA (voir le cas de Marsais). Et également saisir la Communauté de Communes pour qu'elle aussi donne un avis tenant compte d'un territoire plus étendu que celui des communes présentes dans les 6 km autour du parc, qui sont les seules interrogées en attendant le PLUiH. - Et pour la Communauté de Communes et les communes ensemble : faire du lobbying auprès nos députés et sénateurs pour que la loi change et tienne compte du besoin d'aménagement concerté et d'une notion de « saturation ». <p>En ce qui concerne le PLUiH en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas possible d'interdire les éoliennes dans tout un PLU (ou un PLUiH). • Possible en théorie de les interdire sur certaines zones, mais il faut une argumentation béton (étayée par des études). Ce n'est pas recommandé (risque d'annulation PLU). On nous conseille de déterminer des « zones favorables » et des « zones non favorables ». <p>En ce qui concerne notre demande d'être « mis dans la boucle », de travailler avec l'État en échangeant nos infos et nos arguments : la DREAL est réticente, la DDTM plus ouverte. Reste donc la solution des avis officiels par délib, très argumentés.</p> <p>Certains conseils municipaux ont fait savoir à la population leur position contre, et les élus ont demandés à être prévenus par les propriétaires fonciers dès qu'un promoteur les contacte. Cela permet de réagir si le promoteur n'a pas encore appelé la mairie.</p> <p>Résolution : résolution éolien.pdf - Courrier au Préfet : lettre d'accompagnement résolution.pdf</p> <p>2- Formation « rivières et marais » par le CPIE Val de Gartempe. Elle aura lieu le lundi 18 juin prochain (réservez votre date)</p> <p>3- Aide aux projets environnementaux associatifs et municipaux : nous avons reçu une demande sur la possibilité pour la Communauté de Communes d'aider un projet environnemental. Actuellement ce n'est pas possible (statuts pas adaptés, et pas de budget). Faut-il envisager de créer un fonds de subvention ? (Si oui, règlement à établir). Question à voir à l'occasion de la réflexion sur le PCAET</p> <p>4- Ouvrages en rivières à Bouhet : actuellement ils ne sont pas gérés. La plupart sont privés. Problème à signaler à l'occasion de la remise à plat générale dans le cadre de la GEMAPI.</p>
-------------------------------------	---